

BAT-EN-102 / Isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur

1. Domaine d'application

- Locaux du secteur tertiaire existants de plus de 2 ans réservés à une utilisation professionnelle

2. Critères d'éligibilité

- Pose d'un isolant entre un **espace chauffé et un espace non chauffé**
- **Surface à isoler éligible aux CEE = calculée après déduction ouvertures et murs mitoyens**
- **Résistance thermique $\geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ selon des normes définies**
- **Description des éléments de fixation**
 - ITI : pose pare-vapeur (si nécessaire) et écran de protection
 - ITE : présence enduit final et parement de protection. Si parement, enduit ou bardage réalisé par un autre artisan, joindre au dossier le devis et la facture de ce dernier. Ces documents seront également à présenter lors du contrôle du chantier.

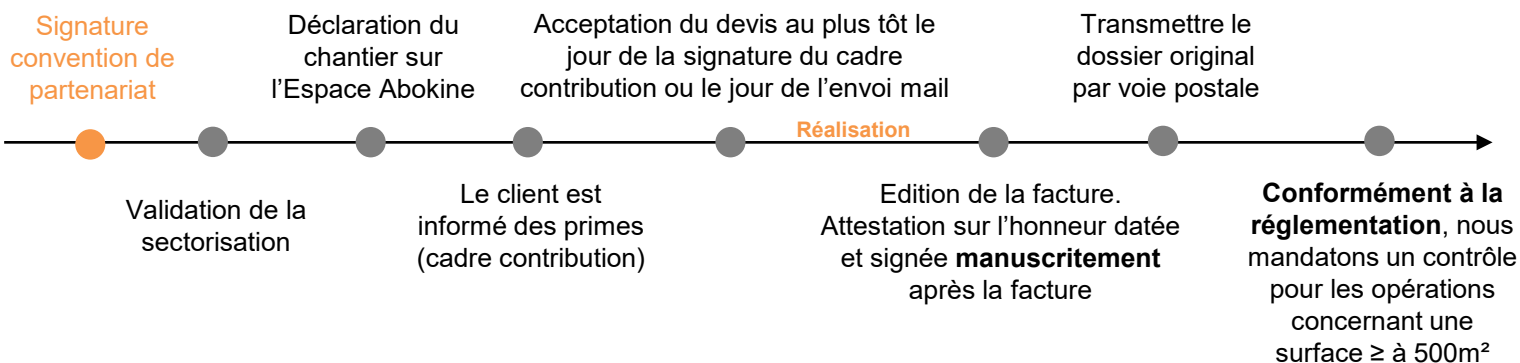
Pour les établissements recevant du public (bâtiments ERP), veillez à respecter les normes incendies.

Cette opération n'est pas éligible si les règles de l'art, en particulier les dispositions permettant la tenue dans le temps de l'isolation et de ses performances, ne sont pas respectées.

En cas de **recours à un sous-traitant**, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis et la facture. Si c'est la 1^{ère} fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudra également le contrat de sous-traitance.

En cas de **recours à un produit non validé par Abokine**, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime

- Le calcul de la prime dépend de l'activité exercée dans les locaux : Consultez votre chargé.e de clientèle en amont de l'établissement du devis.

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique »	« Abokine paie mon client »
	Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) la mention de la prime doit être renseignée	Vous ne déduisez pas la prime de la facture. Abokine règle votre client par lettre-chèque

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- **Depuis le 01/01/2022** : nous transmettre sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : **Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 30 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAT-EN-102 / Isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + coordonnées entreprise
- 2 En cas de sous-traitance, vous devez mentionner sa raison sociale et son SIRET

Informations sur le client

- 3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire + adresse du siège + SIRET
- 4 **Adresse du chantier** : Nom de l'établissement + adresse
Si possible, préciser les références cadastrales de l'établissement (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « **Mise en place d'une isolation des murs** par l'intérieur ou par l'extérieur »
- 6 Faire apparaître l'**usage de la partie de l'établissement concernée par les travaux, au regard du dispositif CEE.**
Faire apparaître la **surface totale d'isolée éligible aux CEE**, C'est-à-dire la surface de murs isolées après déduction des ouvertures et murs mitoyens.
- 7 Faire apparaître le descriptif complet du produit posé :
 - La marque, modèle et référence du produit (+ACERMI)
 - La résistance technique
 - La fixation et les éléments de fixations utilisés
 - **ITI** : La protection des matériaux isolants contre l'usure lié à l'usage normal du bâtiment: pare-vapeur, parement et bandes etc.
 - **ITE** : La protection contre le rayonnement solaire et intempéries : pare-pluie, crépis, bardage, etc.Si parement, enduit ou bardage réalisé par un autre artisan, joindre au dossier le devis et la facture de ce dernier. Ces documents seront également à présenter lors du contrôle du chantier

Mentions de prime en toutes lettres (facultative) - Raison Sociale – SIREN d'Abokine

- 8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé
△ Notre numéro SIREN doit désormais apparaître dans la mention de prime

Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@iso.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2022

2 Travaux réalisés par la société ISO & Co
SIRET n°

3 Raison sociale de la société
Prénom, nom, fonction du
signataire

3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com

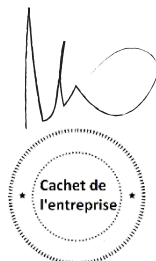
4 Adresse des travaux :

Nom du bâtiment
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Références cadastrales.
Ex : section : 000 BZ 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'une isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur	p.u	m ²	total HT
6	« Usage » de la partie isolée concernée par les travaux.			
7	Marque : Modèle : Référence : ACERMI : Résistance thermique : Epaisseur : Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) : Fixation et éléments de fixations utilisés • ITI : pare-vapeur, parement, bandes, écran de protection, etc. • ITE : pare-pluie, crépis, bardage, etc.	32	250	8000
	Main d'oeuvre	750		750

8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 6 000 €

9
Le 18 avril 2022
Bon pour accord
Nom, prénom,
fonction du signataire
(manuscrits)



2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	8 750 €	Total HT	8 750 €
TVA 20%*	1 750 €	TVA 20%*	1 750 €
Total TTC	10 500 €	Total TTC	10 500 €
Reste à payer	10 500 €	Prime CEE	-6 000 €
		Reste à payer	4 500 €

La signature et le bon pour accord ne sont
demandés que pour le devis.

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec
votre comptable.